

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 135 (2009)
Heft: 13-14: Sur le métier

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouveau bâtiment pour le Parlement vaudois

Edifié entre 1803 et 1805 par Alexandre Perregaux, le siège du Parlement vaudois établit une subtile relation symbolique et formelle avec le Château St-Maire, siège du pouvoir exécutif, en exploitant habilement les fondements médiévaux. L'incendie du 14 mai 2002 met brutalement fin à un processus de réaménagement entamé huit ans plus tôt. En 2007, le Conseil d'Etat décide d'organiser un concours d'architecture à deux degrés, en procédure sélective. L'objet du concours est l'installation d'une salle parlementaire dans le périmètre d'un bâtiment en partie détruit, dans un secteur où se mêlent de forts enjeux historiques, symboliques et urbanistiques.

Co-présidé par M. Yves Christen, ancien président du Conseil national, et Lord Norman Foster, architecte, le jury professionnel était composé de Mmes Nicole Christe, Doris Wälchli, et MM. Gonzalo Byrne, Bernhard Furrer, Charles-André Meyer et Eric Perrette, architectes. Pour le premier tour, 33 candidats furent sélectionnés parmi 52 dossiers déposés. Six projets ont été retenus pour le second tour.

Le jugement final a donné lieu à des débats nourris sur l'empreinte symbolique du Parlement, siège de l'autorité législative, et sur son impact visuel sur la Cité. Le jury a privilégié un projet audacieux qui affirme la présence du Parlement, de préférence à un projet plus effacé. Contrairement aux pratiques usuelles, une minorité importante du jury a souhaité exprimer son point de vue sur le projet retenu. En effet, bien que respectant le cahier des charges, celui-ci détruit selon elle trop de vestiges historiques des fondements du parlement existant. Il estime que la percée de la rue Cité-Dinant 11, pour créer un accès, n'a pas de justificatif historique et crée une discontinuité du bâti urbain. La reconstitution de la façade historique de la maison de Charbonnens pourrait s'avérer délicate et artificielle. Le toit donne au projet une expression dominante, dont l'impact sur la silhouette de la Cité est à ajuster.

Afin d'assurer un développement du projet conforme aux enjeux relevés par le jury au cours de ses débats, celui-ci

propose au Conseil d'Etat de nommer une délégation du jury comme groupe de pilotage. Ce groupe aura pour mission de cadrer la commission de construction à la genèse du mandat de celle-ci. Ce groupe veillera à ce que :

- le projet trouve l'évolution de la silhouette de la Cité la plus pertinente au sens de la justesse de la représentativité de l'autorité législative;
- le projet assure la meilleure conviction à l'accès proposé par Cité-Dinant, en terme d'intervention sur rue, de mise en valeur de la façade de Charbonnens, d'attrait de l'escalier central;
- le projet témoigne un égard à la substance historique aussi manifeste que la qualité de sa proposition moderne, en particulier concernant la mise en valeur du caveau de la Monnaie et les niveaux proposés pour les locaux médiévaux;
- le projet cerne encore mieux les dimensions requises pour la place de travail parlementaire;
- le projet confirme une exemplarité énergétique, environnementale et de confort sur l'ensemble intégrant le socle médiéval dans l'esprit et la qualité proposée pour la nouvelle salle parlementaire;
- le projet tend à approcher la cible financière souhaitée par l'organisateur, bien qu'il soit déjà inférieur à la moyenne des coûts estimés par éléments des projets du 2^e degré (18,5 millions).

(Extraits du rapport du jury)

Palmarès

1^{er} rang, 1^{er} prix	Fr. 35 000.-
<i>Esteve Bonell & Josep M. Gil, Barcelone, Atelier Cube SA, Lausanne</i>	
2^{er} rang, 2^{er} prix	Fr. 30 000.-
<i>Pont12 architectes sa, Lausanne</i>	
3^{er} rang, 3^{er} prix	Fr. 25 000.-
<i>U15 architectes, Vevey</i>	
4^{er} rang, 4^{er} prix	Fr. 15 000.-
<i>Localarchitecte, Danilo Mondada arch., Amsler architecte, Lausanne</i>	
5^{er} rang, 5^{er} prix	Fr. 8 000.-
<i>Berger + Parkkinen Architekten, Vienne</i>	
6^{er} rang, 6^{er} prix	Fr. 7 000.-
<i>Butikofer de oliveira vernay sarl, Lausanne, Quartal, Vevey</i>	

1^{er} rang, 1^{er} prix

Auteurs du projet : Esteve Bonell & Josep M. Gil, Barcelone

Atelier Cube SA, Lausanne

Ingénieur civil : Bureau d'étude Weinand, Liège

Ingénieur CVSE : AZ ingénieurs, Lausanne Bulle

Acoustique et physique du bâtiment : AAB-J. Stryjenski

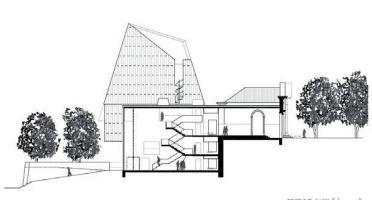
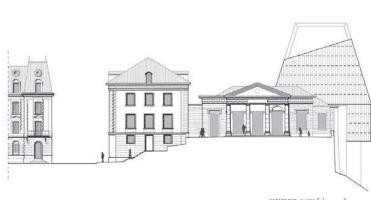
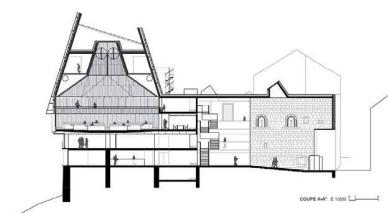
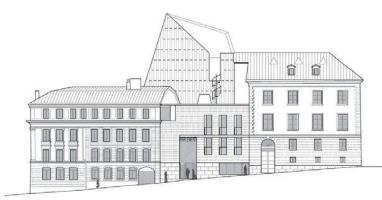
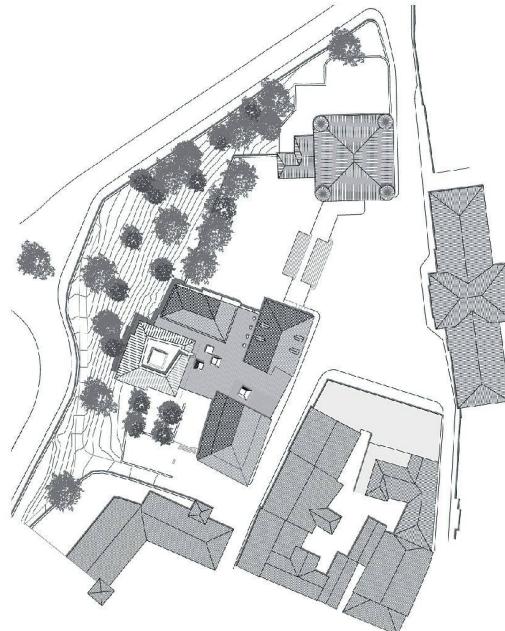
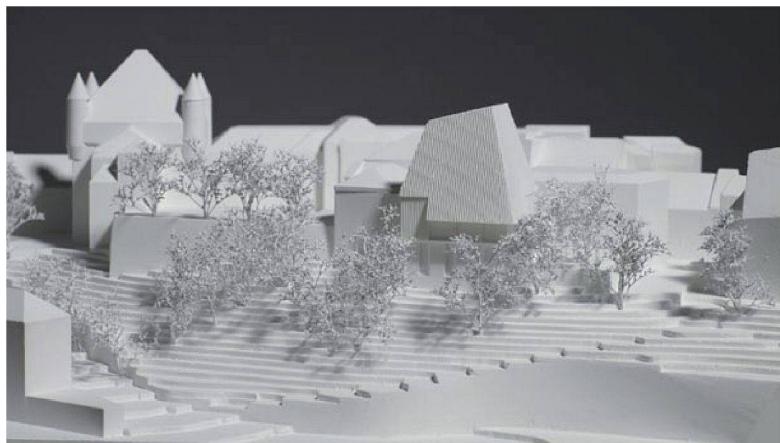
& H. Monti SA, Genève

La proposition vise, en tout premier lieu, à apporter une contribution signifiante à la définition d'une nouvelle image de la silhouette de la Cité. On crée ainsi un événement dans cette silhouette, en y installant une grande toiture de type pyramidal asymétrique, aux dimensions certes imposantes, mais néanmoins en bon rapport avec les éléments marquants de celle-ci. L'institution parlementaire est affirmée franchement et, dès lors, on peut dire que, en tout cas pour une période de longue durée, la dernière pièce du puzzle est ajustée, bien mise en place entre l'imposant toit du Château et les hautes tours de la Cathédrale. Visuellement, le volume de la salle, objet principal de la composition, améliore la lecture du bâtiment inférieur par son porte-à-faux au-dessus, en lui conférant de la sorte un effet de socle.

Le jury estime que si la prise en compte des composants historiques implique une conservation maximale des éléments en place, elle ne devrait pas pour autant empêcher le dialogue entre le passé et le futur, quand il s'agit de concevoir un nouvel espace. Celui-ci, en forme de croix, assure les liaisons horizontales et les circulations verticales, tout en permettant de dégager les volumes de la salle du Parlement et des « Pas perdus ». La branche Est de cette croix est obtenue par l'évidement créé devant la façade ancienne de la Maison de Charbonnens, que le projet veut remettre en valeur. Un geste qui reste un peu trop incertain dans sa formulation, l'espace couvert hésitant entre la ruelle et le hall. Le traitement de la façade sur la rue Cité-Dévant devrait lui aussi être revu. Néanmoins, les circulations aménagées fonctionnent de manière optimale.

Comme pour les salles proposées par les autres projets, les dimensions des places de travail pour les parlementaires sont légèrement inférieures aux exigences formulées. En revanche, le plan, la spatialité et l'ambiance de la salle (lumière zénithale et vue) sont remarquables et favorisent la qualité de la place de travail du député.

S'inscrivant au-dessous de la moyenne des montants de la cible financière, le projet réussit avec pertinence et sans trop d'emphase la structure du dôme de toiture, ainsi que celle de son appui sur la dalle de plancher de la salle du Grand-Conseil. Il propose de recourir à un système de construction industrialisé, qui demande encore à être vérifié et développé. Grâce à l'astucieux dispositif aménagé dans la toiture, une réelle innovation est proposée dans la gestion du climat de la salle parlementaire, qui ne se transpose toutefois pas suffisamment dans les niveaux inférieurs. Globalement, le projet s'avère ambitieux dans sa volonté de répondre aux exigences énergétiques, en réussissant à créer un climat agréable et de peu de consommation, même si à ce stade, bien des questions restent encore à étudier.



2^e rang, 2^e prix

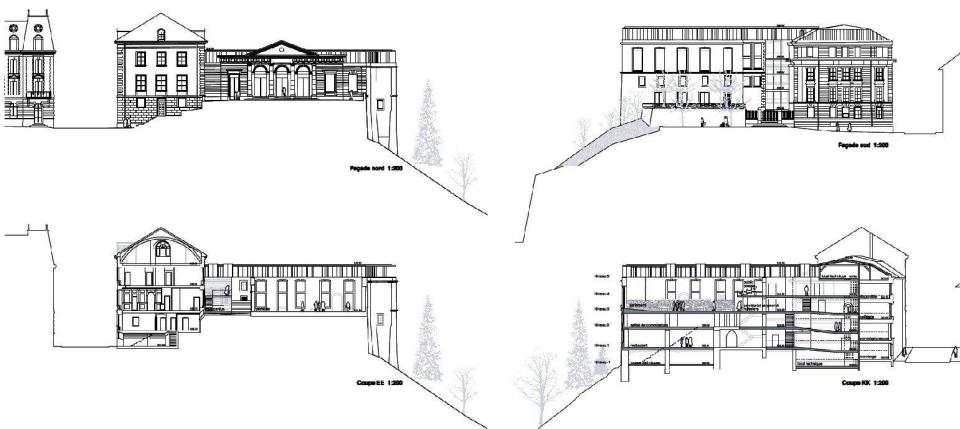
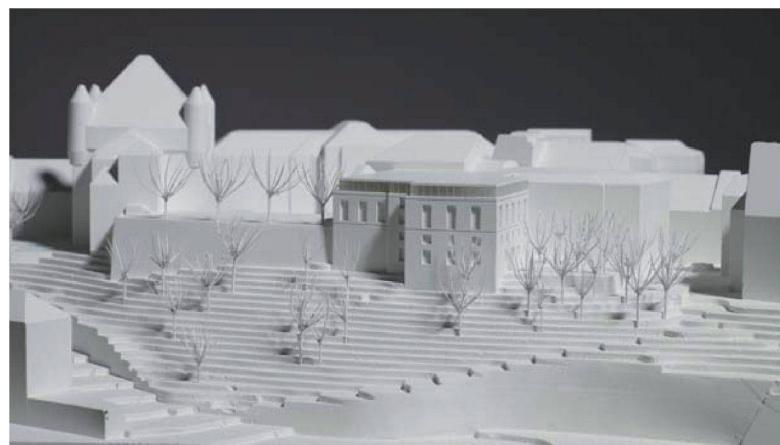
*Auteurs du projet: Pont12 architectes sa, Lausanne
 Ingénieurs civil: Giacomini & Joillet Ingénieurs SA, Lutry
 Ingénieurs CV: Jakob Forrer SA, Le Mont
 Physique du bâtiment: Mats-Ola Nilsson, Nyon
 Ingénieurs sanitaire: H. Schumacher ingénieurs conseils SA, Lausanne
 Ingénieurs électricité: Thorsen Sàrl, Aubonne*

La volonté de maintenir l'horizontalité de la composition répond à un souci de discréption conduisant à la formulation d'un geste architectural très simple, en l'occurrence l'ajout d'une épaisse toiture plate posée sur le bâtiment préexistant. Dans la silhouette de la Cité, cette discréption n'arrive pas vraiment à créer un signe marquant de l'institution parlementaire, même si une toiture plate végétale représente un fait nouveau dans ce secteur ancien de la ville. La silhouette actuelle s'en trouve ainsi très peu modifiée, ce qui peut être perçu de façon positive. Cette retenue peut également susciter une interrogation par rapport aux attentes du concours, dont le but principal résidait bien dans la requalification de l'image de la ville après la destruction d'un de ses composants majeurs entre le Château et la Cathédrale.

Finesse toute de retenue ou manque d'audace tendant à neutraliser l'acte de bâtir ? Telle est la question quand il s'agit d'apprécier une démarche consistant à prendre un programme contemporain et à le glisser, presque furtivement, dans un tissu historique tout en respectant les contraintes de conservation des monuments. Cette apparente volonté de respect du bâti existant laisse dubitatif quand on examine l'aménagement de locaux techniques en sous-sol, ceux-ci impliquant des destructions et des reprises en sousœuvre importantes. Par ailleurs, elles se traduisent par une complication certaine de la réalisation.

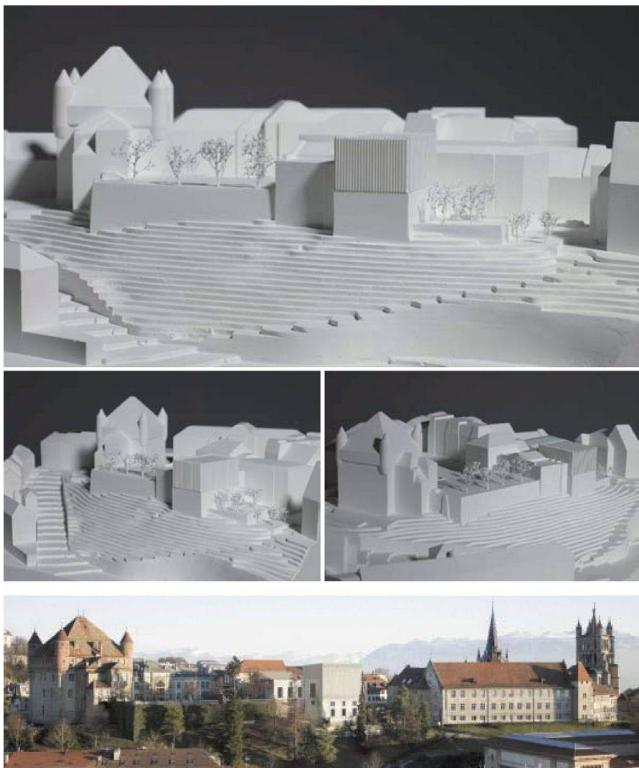
Les circulations principales – nord-sud – et plus privée – est-ouest – valorisent les réseaux de distribution avec un généreux croisement dans l'espace central. Venant de l'esplanade, on entre de plain-pied dans la salle, en butant malheureusement sur le dos des derniers sièges, ceux-ci se trouvant placés à un mètre au-dessus du niveau de référence à cause de la pente de la salle. Les dimensions des places de travail des parlementaires restent un peu en dessous des exigences formulées. L'analyse économique indique que ce projet est le plus cher. Il aborde bien le problème structurel posé par la forme de la toiture en proposant un système original et clair, constitué d'un entrecroisement de lames de bois formant caissons.

Dans sa volonté d'inscrire le programme sans surélévation majeure et en conservant le plus possible l'existant, le projet se propose de placer dans l'épaisseur de la couverture plate végétale les éléments nécessaires à la gestion du climat intérieur de la salle. Globalement, il ne parvient toutefois pas à atteindre les valeurs d'isolation conformes aux directives énergétiques. Le fait, par exemple, de conserver une hauteur relativement faible dans la salle du Parlement impose pratiquement la nécessité d'un système de refroidissement actif.



3^e rang, 3^e prix

Auteurs du projet : U15 Architectes, Vevey
Ingénieur civil : Kälin & Cuerel SA, Lausanne
Ingénieur CV : Olivier Zahn ingénieur, Crissier
Ingénieur sanitaire : Consortium Rsis-Rosa & P3-Dumont-Lavorel, Nyon
Rationalisation énergétique : Sorane SA, Ecublens
Ingénieur acousticien : Gartenmann Engineering SA, Lausanne
Ingénieur électricité : Batélec SA, Villars-Sainte-Croix
Architecte-paysagiste : Emmanuelle Bonnemaison, Lausanne



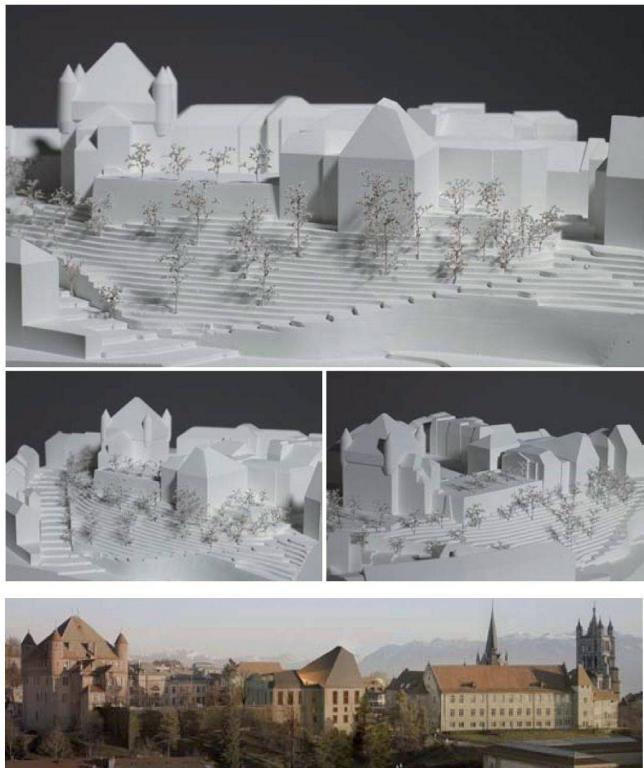
5^e rang, 5^e prix

Auteurs du projet : Berger + Parkkinen Architekten, Vienne
Ingénieur civil : Bollinger Grohmann Schneider ZT GmbH, Vienne
Ingénieur CVSE : Arup GmbH, Berlin



4^e rang, 4^e prix

Auteurs du projet : Localarchitecture, Lausanne
Danilo Mondada bureau d'architecture, Lausanne
Amsler architecte, Lausanne
Ingénieur civil : BG Ingénieurs Conseils, Lausanne
Ingénieur CVS : Weinmann Energies, Echallens
Ingénieur électricité : Perrin Spaeth, Renens



6^e rang, 6^e prix

Auteurs du projet : butikofer de oliveira vernay sàrl, Lausanne
Quartal, Vevey
Ingénieur civil : ESM-Sarrasin Ing. SA, St-Sulpice
Physique du bâtiment : Estia SA, Lausanne
Ingénieur CVS : Chamartin & Spicher SA, Vevey
Ingénieur électricité : Scherler Ing.-Cons. SA, Lausanne

